



Route des Cliniques 17
Case postale
1701 FRIBOURG, le 9 juin 2010

Aux destinataires selon la liste annexée

Tél. 026 / 305 29 04
Fax 026 / 305 29 09

N/réf. ALG

Avant-projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE) Procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 26 mai 2010, le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de la santé et des affaires sociales à mettre en consultation un avant-projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial que nous vous transmettons ci-joint. Ce texte est appelé à remplacer la loi du 28 septembre 1995 sur les structures d'accueil de la petite enfance.

Nous vous saurions dès lors gré de faire parvenir votre prise de position d'ici au 15 septembre 2010 par courrier à la Direction de la santé et des affaires sociales, route des Cliniques 17, 1701 Fribourg, ou par courriel à DSAS@fr.ch. Nous sommes à votre disposition pour toute question ou complément d'information concernant cette consultation.

La documentation relative à la consultation est également disponible, en français et en allemand, sur le site internet de la Direction (<http://admin.fr.ch/dsas> ⇨ En consultation).

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à l'examen de cet avant-projet, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Annexes :

- Avant-projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial comprenant une variante pour les articles 11 et 12
- Rapport explicatif
- Liste des organismes consultés